50 Rue de la Gare, 26340 Saillans
N°SIRET : 805 064 748 000 33 - Code APE : 9499Z
Déclaration d'activité N° 82 26 02412 26, enregistrée
auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes
IBAN FR76 1027 8089 3100 0207 0310 148
Organisme certifié Qualiopi
contact@laturbineagraines.net

Politique tarifaire

La formation pour tous·tes, tout au long de la vie !

L'argent ne doit pas être un frein pour accéder à nos espaces d'éducation populaire! Nous défendons concrètement la possibilité pour tou·tes de se former tout au long de la vie, quelque soient ses conditions de ressources. C'est un idéal d'éducation populaire qui nous tient à cœur.

Utilisez vos droits à la formation !

La Turbine à Graines est un organisme de formation professionnelle, certifié « Qualité» (*Qualiopi*), et à ce titre vous pouvez mobiliser vos droits à la formation professionnelle inscrits dans la loi :

> Selon l'article L6111-1 du code du travail, « la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle. »

Pour connaître vos droits :

- En tant que **salarié-es**, vous pouvez mobilisez vos droits à la formation dans le cadre du "plan de développement de compétences" (ex "plan de formation"). Renseignez-vous auprès de votre employeur-se, de votre délégué-e du personnel, ou directement auprès de votre OPCO (organismes collecteurs et financeurs, ex : Uniformation, OPCO Santé, AKTO...). Vous pouvez retrouver votre OPCO avec le code NAF/APE présent sur vos bulletins de salaire. (Plus d'infos ici)

-En tant qu'**indépendant-es**, vous pouvez contacter votre Fond Assurance Formation (FAF) : FIF-PL, AGEFICE, AFDAS, FAFCEA, VIVEA, Ocapiat...). Pour les auto-entrepreneurs, sachez que vos droits sont indépendants de vos cotisations et renouvelés chaque année (www.portail-autoentrepreneur.fr).

En tant qu'**intermittent·es**, vous bénéficiez de nouveaux droits chaque année (voir l'AFDAS)

-En tant que **demandeur-ses d'emploi**, renseignez-vous auprès de votre conseiller-e Pôle emploi.

Si besoin nous pouvons vous accompagner dans vos démarches.

Nous vous communiquerons ensuite un devis et un programme à transmettre à votre employeur-se pour obtenir son accord et faire la demande auprès de l'OPCO/FAF. Lorsque la formation est financée, les frais annexes peuvent parfois aussi être pris en charge (hébergement, repas, déplacements).

En cas de refus de financement par des tiers (OPCO, pôle emploi, subventions,…), la convention de formation signée vous engage, vous ou votre employeur-se, à financer vous même la formation à prix libre, afin de garantir votre inscription. Voir les conditions du prix libre ci-dessous.

*NB : Nous ne sommes malheureusement **pas éligible aux financements CPF** (Compte Personnel de Formation), réservés à des modules de formation certifiés.*

Tarifs

- **Frais pédagogiques** : Sur devis pour les personnes qui ont des droits à la formation professionnelle (nous contacter) et sinon nous proposons un prix libre sans tarif repère. Un temps d'échange collectif peut être prévu pendant la formation à ce sujet, ou en amont par téléphone si besoin.
- **Frais d'inscription** : 80€ sont à régler pour finaliser votre inscription et réserver votre place. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas d'annulation de votre part car ils couvrent des frais fixes de l'organisme de formation. Merci de nous contacter si ces frais représentent une difficulté pour vous.
- **Frais annexes** (hébergement, repas, et espaces collectifs) : Différents pour chaque formation selon les lieux. Nous cherchons des lieux les plus accessibles possible et essayons de mettre en place des solidarités. Parfois les repas sont préparés collectivement pour baisser les frais. Ces informations sont précisées lorsque vous nous contactez.

C'est quoi le prix libre pour nous ?

Le prix libre implique une **responsabilité individuelle et collective** : de la part de personnes (physiques ou morales) qui ont peu de revenus, d'assumer un prix bas ; de la part de celles qui sont privilégié.es de pouvoir donner plus, d'assumer un prix solidaire vis à vis d'autres personnes, mais aussi en soutien au projet de l'association. A la clôture du stage, chacun·e est invité·e à nous remettre sa participation financière en mains propres.

Ce modèle économique qui articule financement de la formation professionnelle et prix libre nous permet de **soutenir concrètement une transformation sociale** :

- Permettre à chacun·e d'accéder à des espaces d'éducation populaire quels que soient ses revenus
- Offrir des lieux ressources pour les personnes précaires, engagées dans les luttes sociales, etc
- Questionner notre rapport à l'argent et aux solidarités collectives

Ce prix libre est donc établi par vous avec vos propres repères et nous les recevrons sans commentaires. Si vous avez besoin de plus d'informations pour vous positionner, voici-ci-dessous quelques détails de ce que couvrent les financements d'une formation, et n'hésitez pas à nous solliciter pour en parler.

Que finance-t-on quand on paie une formation ?

• La conception d'un projet de formation (note d'intention, lien avec les formateur·ices, calendrier..)
• Les frais d'inscription (communication, échanges mail et tel, recherche de financements, accompagnement des stagiaires, contractualisation, gestion des annulations...)
• L'ingénierie pédagogique et le travail de préparation, d'animation et de bilan de la formation (conception des objectifs, programme, modalités pédagogiques, animation, évaluation, bilan,...)
• Les coûts matériels pédagogiques : salle de formation, matériel, photocopies, bibliothèque...
• L'hébergement, la nourriture et le transport des formateur·ices
• Le travail nécessaire pour qu'une association puisse salarier des personnes, porter un organisme de formation : le temps de travail d'équipe, la formation des intervenant-e-s, le portage de la structure, le maintien du statut d'Organisme de Formation et de l'agrément Qualiopi, et tout le travail de « fonctions supports» qui en découle : administratif, financier, communication, etc)

Conditions d’inscription

Pour confirmer l’inscription il faut nous renvoyer la convention de formation signée et régler les frais d’inscriptions de 80€, par virement de préférence, en indiquant le nom de la formation, le mois et l’année en objet (IBAN en en-tête).

Les inscriptions sont prises dans l’ordre d’arrivée des règlements et conventions, sauf si des contraintes financières spécifiques nous obligent à réserver quelques places pour des personnes financées.